



SERVICE DE LA LÉGALITÉ

Arrêté n° 12-2026-06-02-0009 du **02 JUIN 2026**

Objet : Constitution de la commission de contrôle de la commune de CREISSELS

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L.19 et R.7 à R. 11 ;

VU le décret du 06 novembre 2024, portant nomination de Madame Claire CHAUFFOUR-ROUILLARD, en qualité de préfète de l'Aveyron ;

VU l'arrêté préfectoral du 25 novembre 2024 portant délégation de signature consentie à Monsieur Olivier LACROIX, Directeur de la Direction de la citoyenneté et de la légalité, régulièrement publié au recueil des actes administratifs le 25 novembre 2024 ;

VU les désignations effectuées, dans les conditions fixées par la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025, pour les communes comptant deux listes au conseil municipal, par le conseil municipal de la commune de CREISSELS ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire générale de la Préfecture de l'Aveyron,

ARRÊTE :

Article 1 : La commission de contrôle de la commune de CREISSELS est constituée comme suit :

3 conseillers municipaux de la liste majoritaire :

Mme ARNAL Christelle

Mme ARNAL Linda

Mme LAJOIE Maureen

2 conseillers municipaux de la seconde liste :

M. COSTES Christophe

Mme RIVIERE Hélène

Les membres sont nommés pour une durée de six ans, et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal.

Article 2 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Rodez, le 02 JUIN 2026

Pour la Préfète et par délégation,
Le Directeur,



Olivier LACROIX